

①



L'AIR DU TEMPS | CHRONIQUE

PAR FRÉDÉRIC POTET

Les poubelles de la colère

Plus de 130 sites des finances publiques ont été la cible des « gilets jaunes » depuis le 19 novembre, a récemment fait savoir Bercy. Fumier déversé devant les trésoreries, pose de parpaings pour en bloquer l'accès, tags, feux, dégradations... La colère contagieuse conduira-t-elle un jour certains contribuables à ne plus payer leurs impôts et autres taxes ? L'hypothèse n'est pas si farfelue.

Dans le Loiret, un collectif regroupant plus d'un millier de personnes a, en quelque sorte, « devancé » ce scénario en refusant de s'acquitter de la redevance liée aux ordures ménagères. Sur fond, là aussi, de transition écologique, l'affaire enflamme la région de Châteauneuf-sur-Loire depuis deux ans. Elle témoigne, également, d'une certaine radicalisation chez les usagers mécontents. Son point de départ est la décision prise par le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom) d'adopter, à partir de janvier 2017, une tarification dite « incitative ». Son principe est celui du « pollueur-payeur » : le montant payé par les usagers est lié à la quantité de déchets qu'ils produisent.

Encouragée par l'Etat depuis le Grenelle de l'environnement, la disposition vise à réduire les volumes de déchets, et donc la fréquence des collectes. Sa vocation est de se substituer au dispositif ayant cours dans une large majorité de communes, qui indexe le coût de la taxe d'enlèvement sur la valeur locative, ce qui provoque de grandes disparités tarifaires, selon que l'on habite en ville ou à la campagne, dans un quartier huppé ou défavorisé. Mettre en place la redevance incitative n'est pas simple, comme l'ont constaté les élus des 64 communes rassemblées au sein du Sictom de Châteauneuf-sur-Loire. Certains usagers se sont en effet retrouvés à payer moins cher qu'avant ; d'autres, à l'inverse, ont vu leur facture augmenter,

PLUS D'UN MILLIER DE CONTRIBUABLES DU LOIRET REFUSENT DE S'ACQUITTER DE LA REDEVANCE LIÉE AUX ORDURES MÉNAGÈRES

fixée au 15 janvier 2019. « Nous ne sommes pas opposés à la redevance incitative, ni à la transition écologique, mais à la grille tarifaire qui a été adoptée », explique Didier Bezar, l'homme fort du collectif, dont il est le « chargé de communication ». Celui-ci avance que « 95 % des usagers » paieraient « plus cher aujourd'hui qu'auparavant » – une estimation faite au jugé, sur la base du bouche-à-oreille, qui est fermement contestée au sein du Sictom. Pour son président, Daniel Breton, adjoint au maire de Jargeau, l'assiette globale générée sur le territoire par la taxe sur les ordures ménagères – d'un montant de 10 millions d'euros – a diminué de 200 000 euros pour l'année 2017, preuve que tout le monde n'a pas vu l'addition s'envoler.

« Ceux pour qui la facture a baissé ne se font pas entendre, à l'inverse de ceux pour qui elle a augmenté ; c'est classique, tempère l'élu, membre d'Europe Ecologie-Les Verts. Je comprends que cette situation soit difficile pour les personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts. Mais si on ne fait rien... » L'objectif initial – diminuer le volume d'ordures ménagères résiduelles – serait sur la bonne voie, selon lui : 10 400 tonnes ont été collectées en 2017 sur les communes concernées, contre 12 400 l'année précédente.

B

Le cas de Claude Hubert est éloquent. Cet habitant de Lorris, à 25 km de Châteauneuf-sur-Loire, payait auparavant 137 euros en échange d'une levée hebdomadaire, quel que soit son volume de déchets. Il débourse aujourd'hui 227 euros en contrepartie de 17 ramassages annuels – le seuil fixé par le Sictom – pour un bac de 120 litres. Claude Hubert a sorti sa calculatrice : une levée lui coûtait 3,07 euros auparavant ; elle lui revient aujourd'hui à 11,29 euros, soit 368 % d'augmentation. « Un véritable racket », fulmine-t-il.

Alors l'ouvrier retraité et sa femme, Ghislaine, une ancienne secrétaire, ont créé l'Association de défense des usagers du Sictom (Adus), après avoir décidé qu'ils ne régleraient pas leur redevance. Epaulés par un conseiller municipal d'opposition de Lorris, Didier Bezar (LR), ils ont été rejoints, depuis, par 1 600 adhérents : 1 116 d'entre eux, en plus de ne pas payer leurs factures de 2017 et de 2018, ont assigné le Sictom devant le tribunal d'instance de Montargis (Loiret). Renvoyée à deux reprises, l'audience a été

CERTAINS ONT VU LEUR FACTURE AUGMENTER, ALORS QUE LES CAMIONS POUBELLES PASSENT MOINS SOUVENT

La baisse est même de 50 % depuis 2009, année où ont été mises en place les premières sensibilisations autour de la tarification incitative. Pendant la même période, le volume de déchets recyclables hors déchetterie a augmenté de 32 %. « Les usagers favorisent le tri d'emballages, se félicite Daniel Breton. Le nombre de composteurs a également doublé cette année. »

Dépôts sauvages de détritus

Las, ce qui a augmenté, aussi, ce sont les dépôts sauvages de détritus, en pleine nature ou aux abords des communes. Les réfractaires au nouveau système se disent « stressés » par ce seuil de 17 levées annuelles, soit une toutes les trois semaines en moyenne. Chaque usager doit en effet gérer lui-même son propre calendrier, sachant que toute collecte supplémentaire lui sera facturée en sus (3,24 euros pour un bac de 120 litres). Les fortes chaleurs de l'été dernier ont exacerbé l'indignation après que certains habitants ont vu des vers et des guêpes affluer dans leurs poubelles dans l'attente d'être ramassées.

Mais la situation est aussi très tendue en coulisse. La page Facebook de l'Adus est allée jusqu'à publier une guillotine au côté du nom de Daniel Breton (le responsable a depuis été renvoyé de l'association). Chaque comité syndical du Sictom se trouve par ailleurs perturbé par des appels à la démission de son président et par des sifflets d'usagers en colère. La présence de gendarmes a été rendue nécessaire à plusieurs reprises. La prochaine assemblée aura lieu le 10 décembre. Trois agents de sécurité seront présents ce jour-là, et une salle de repli a été prévue en cas de débordement. « Tout ça pour des poubelles », soupire Daniel Breton. ■